

Février 2015

Mot de la rédactrice

Chers membres,

En ce début d'année 2015, par un froid polaire, les « plumes » ou plutôt les « claviers » s'activent !

Et je voudrais en profiter pour remercier les fidèles collaborateurs et collaboratrices du *Juriscribe* : **Pierre St-Laurent**, le chroniqueur toujours à l'affût de *L'Actualité juridique*, **Barbara McClintock**, qui nous fournit de nombreux articles en anglais, souvent pleins d'humour, et qui maintenant prépare les entrevues des personnes *Sous les feux de la rampe*, **Claire Vallée** qui nous fait part de ses coups de cœur en lecture juridique et enfin notre nouvelle collaboratrice **Sabine Thuilleaux**, qui organise les activités de formation de l'ACJT et nous les présente.

Merci à vous de rendre le *Juriscribe* si intéressant pour nos confrères et consœurs de l'ACJT. Thank you so much for your involvement.

Bonne lecture!

Aline Manson
Rédactrice

Dans ce numéro :

- L'Actualité juridique
- Historical Present & English version of the Civil Code of Québec
- Perfectionnement et formation ACJT
- Profil d'un chef de service
- Nouvelles parutions
- Congrès

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



L'actualité juridique

Par Pierre St-Laurent, juriste-traducteur, PSL Legal Translation Inc. /PSL Traduction juridique Inc.

Peut-on facturer des fractions de seconde?

Le Globe and Mail rapportait dans son édition du 12 décembre dernier qu'un groupe d'étudiants de l'Université de Toronto avait mis au point, avec l'aide de Watson, le robot d'IBM qui a remporté un jeu-questionnaire télévisé, un programme informatique nommé Ross. Ils lui ont mis en mémoire un ensemble de décisions judiciaires et de lois ontariennes en droit des sociétés. Comme on peut s'en douter, la vitesse à laquelle Ross fait des recherches est inégalée. Voici comment Ross fonctionne, selon ses créateurs : Vous lui posez une question de droit et il vous donne la réponse, avec une décision à l'appui, tout en vous indiquant des lectures pertinentes. Économie de temps et d'argent en perspective pour les cabinets. Mais comment facturer le temps que Ross passe à faire de la recherche s'il trouve la solution en 3,2 secondes?

L'impartition à l'étranger ou au pays

Mais, les cabinets d'avocats n'attendent pas de telles percées technologiques pour économiser. On sait déjà que bien des entreprises impartissent une partie de leurs activités à l'étranger, les centres d'appels étant célèbres en la matière. Des cabinets d'avocats britanniques font de même, impartissant des services de recherche à des avocats indiens. Voici maintenant que Torys, cabinet d'avocats de Toronto, a ouvert un bureau à Halifax en 2014. Ce bureau a pour fonction, non pas tant de développer de la clientèle dans cette ville ou d'y desservir un client important, mais plutôt d'offrir des services à moindres coûts aux avocats du bureau de Toronto. Et, selon In-House Counsel, qui cite l'associé-directeur du bureau de Toronto de Norton Rose, Norton Rose agit ainsi depuis longtemps avec ses bureaux de Québec et d'Ottawa, quoique ces bureaux aient aussi leurs propres pratiques.

Les mesures antidilution appliquées par les cabinets d'avocats

N'empêche que les temps sont durs et que les profits se font plus rares. Et, comme les actionnaires des grandes entreprises, les associés des grands cabinets n'apprécient peut-être pas que des profits à la baisse soient répartis entre un grand nombre de personnes. Selon The Lawyers' Weekly, des cabinets rachètent les parts de certains associés, leur offrant de demeurer comme associés, mais sans participation.

Quand rien ne va plus

Mais la situation est parfois désespérée et le cabinet ferme ses portes, comme on l'a vu avec Heenan Blaikie. Incidemment, selon l'édition du 16 octobre du Globe and Mail, les choses ne sont pas jolies. Des anciens avocats, adjointes juridiques et autres anciens employés de ce cabinet ont intenté des poursuites judiciaires, réclamant des indemnités de cessation d'emploi et des dommages-intérêts punitifs.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

Une nouvelle façon d'accéder à la profession en Ontario

Tout cela n'aide évidemment pas les stagiaires à trouver un stage. C'est pourquoi le Barreau du Haut-Canada (c'est ainsi que s'appelle encore officiellement le Barreau de l'Ontario) a mis sur pied le programme de pratique du droit, qui prévoit quatre mois de cours et quatre mois de placement professionnel, placement qui est trouvé par les universités collaboratrices (Université Ryerson pour le programme en anglais et Université d'Ottawa pour le programme en français). Très belle initiative, mais triste qu'on en soit arrivé là.

Une autre raison d'être bilingue

Il n'en demeure pas moins que des candidats se démarqueront toujours des autres et parviendront à être embauchés et à connaître une belle carrière en droit. Selon des avocats cités par *The Lawyers' Weekly*, les avocats qui peuvent exercer le droit dans les deux langues sont très en demande, que ce soit pour servir la population francophone du Manitoba ou un client américain au Québec.

Le fisc

Mais peu importe la situation d'une personne, il vaut mieux ne pas se trouver dans la mire du fisc. En Colombie-Britannique, la Cour suprême (cour de première instance malgré son nom) a attribué à l'Agence du revenu du Canada une obligation de diligence. Un propriétaire d'entreprise avait fait l'objet d'une cotisation de 600 000 \$. Après contestation devant la Cour canadienne de l'impôt, l'obligation fiscale est passée à 60 000 \$. Belle victoire pour le contribuable, direz-vous. Sauf qu'entre-temps, la division du recouvrement de l'ARC n'a pas cessé de s'activer, grevant les biens du contribuable de sûretés, ce qui a forcé le contribuable à vendre sa maison, son entreprise et d'autres actifs. La Cour de l'impôt n'ayant pas compétence pour lui accorder réparation, il s'est adressé à la cour suprême de la province, qui lui a donné gain de cause. De quoi faire réfléchir sur l'étendue des pouvoirs de l'État, même si leur objectif est le bien commun.

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme auteur de l'article ou en faisant l'objet.

“Historical” Present

By Barbara McClintock, C.Tr.

In legal writing, you sometimes have to use the present tense when you translate documents prepared for a hearing, even if it is after the fact. This is not the historical present that French writers sometimes use to talk about past events. Court documents present the case so they switch from the present tense to the past as appropriate. In other words, use the present tense for facts that exist now and the past for facts or events that happened in the past.

- Mr. X claims that Ms. Y stole his dog.
- XYZ is applying for a review of his case.
- Somali nationals X and Y are not landed immigrants.
- It is the unanimous opinion of the members of the tribunal that. . .

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

- The Court denies the claim.

A ruling of an administrative tribunal typically contains a mixture of tenses except for the actual ruling, which is in the present tense, as illustrated by the following example:

- **Background (*present and past*)**
The complaint is against the Employer on the ground of age.
- **Position of the parties (*present and past*)**
- On April 24, the Tribunal offered the parties an opportunity to participate in a mediation session. On May 15, the response from the parties was received confirming that all parties had agreed to the mediation process.
- **Analysis (*present and past*)**
- Adjournment should only be given in exceptional circumstances. I find the well-established principles in ABC to be applicable in this case.
- **Ruling (*present*)**
The request for an adjournment is denied.

Basically, references to legislation should be in the present tense because the tradition in Canada is to write legislation in the present. Also, the convention is to write about records in the present tense.

- The lease states. . .
- The list contains. . .

You can use the past tense for events that have already occurred, but use the present tense for facts that continue to exist in the present.

- The claimants are not legally married.

English version of the Civil Code of Québec

After 20 years, most of the corrections have now been made.

By Barbara McClintock, C. Tr.

Most of the changes—3,566 out of a total of 5,000 proposed changes to correct the translation of the CCQ in English—were included in the CCQ in May by the Quebec Department of Justice. The remaining corrections proposed by the joint committee of the Barreau du Québec and the Chambre des notaires du Québec will be tabled at the National Assembly. It is very timely because 2014 marks the 20th anniversary of the *Civil Code of Québec*, which was adopted in 1994 to replace the *Civil Code of Lower Canada*.

It should be eventually possible to see the changes in the annotated CCQ online.

In other news, Bill 28, *An Act to establish the Code of Civil Procedure* was assented to on February 21, 2014. It is expected to come into force by proclamation in fall 2015.

The new CCP is geared to:

streamlining and modernizing not only the organization and language of the provisions but also the rules as to the form, presentation and notification of pleadings, the institution of proceedings before the courts, the revocation of judgments, the recovery of small claims and the execution of judgments, to cite but

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



a few examples. . . (emphasis added) Cited from the *Explanatory Notes* of Bill 28.

Sources:

Edmund Coates, *The Gazette, Opinion: Getting in right in English has enhanced the Civil Code*, May 22, 2014

<http://www.montrealgazette.com/life/Opinion+Getting+right+English+enhanced+Civil+Code/9867369/story.html>

Bill 28: <http://www.assnat.qc.ca/en/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-28-40-1.html>

Article sur la traduction du Code civil au Québec de Barbara McClintock, trad.a., maintenant en ligne : www.jostrans.org

The opinions expressed here are solely those of the author.

Formation - ACJT

Par Sabine Thuilleaux, Chef des services linguistiques, McMillan

La prochaine conférence de l'ACJT aura lieu le 8 avril 2015 à 18 h, aux bureaux de McMillan. Elle sera donnée par M^e Keith Wilson, avocat, et portera sur le thème suivant :

La monnaie virtuelle : défi d'affaires, défi juridique

Les monnaies virtuelles du genre « bitcoin » sont des moyens de paiement d'un autre type qui se sont imposés rapidement. Elles sont maintenant reconnues et utilisées dans le monde entier. Solutions novatrices, économiques et flexibles visant des paiements dans un même pays ou d'un pays à un autre, elles suscitent de nouvelles occasions d'affaires. Cependant, elles échappent à la plupart des lois et règlements en matière de paiement, de services financiers et de recyclage des produits de la criminalité. Il est temps que les États amorcent un processus de modernisation de leur législation afin de préserver les avantages de ces nouveaux moyens de paiement tout en les assujettissant aux règles applicables aux moyens de paiement traditionnels. Dans le cadre d'un tel processus, il incombera aux juristes de bien saisir les différentes catégories de monnaies virtuelles, de comprendre l'utilisation qui en est faite et d'élaborer une nouvelle terminologie.

Cette conférence est une introduction aux monnaies virtuelles et aux difficultés inhérentes à l'application des lois et règlements actuels à ces monnaies et aux opérations qui y ont recours. Le conférencier présentera une typologie des opérations virtuelles et tentera de définir et de distinguer les concepts les plus importants dans ce domaine. Il abordera les difficultés de terminologie et de traduction et traitera des monnaies les plus connues comme « bitcoin » et « altcoin ».

Cette conférence sera aussi l'occasion d'examiner brièvement certaines lois qui s'appliquent aux monnaies virtuelles, notamment la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (Québec) et la *Loi sur le recyclage des produits de la*

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



criminalité et le financement des activités terroristes (Canada). De plus, les questions suivantes seront abordées :

- Les monnaies virtuelles sont-elles des « monnaies », des « fonds » ou de « espèces »?
- Le transfert d'une monnaie virtuelle peut-il être assimilé à une opération visant des fonds ou des monnaies?
- La monnaie virtuelle est-elle un titre négociable?
- Un guichet automatique qui distribue une monnaie virtuelle peut-il être assimilé à un « guichet automatique » au sens de la législation pertinente?

Biographie du formateur



Keith D. Wilson
PRODroit
Montréal 514 892.3325
kdwilson@prodroit-conseil.ca

M^e Keith D. Wilson est président et fondateur de PRODroit, société qui offre un vaste éventail de services spécialisés afférents à des projets de financement ou de restructuration financière et à des projets mettant en œuvre des modes ou systèmes de paiement non traditionnels. Conseiller juridique, sa pratique est axée sur les opérations de financement bancaire, de crédit et de financement structuré, tant sur le plan national qu'international, ainsi que sur les restructurations de dette et les sauvetages financiers, y compris les propositions et arrangements en vertu des lois canadiennes en matière de faillite et d'insolvabilité.

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 2003, M^e Wilson enseigne le financement bancaire et commercial, les sûretés mobilières et le droit des biens dans une perspective de droit comparé. Il est membre des barreaux du Québec, de New York et de l'Ontario.

Avant de fonder PRODroit, M^e Wilson était chef national du groupe du droit des services financiers de Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., de 2003 à 2013. Il a aussi été associé de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L.

M^e Wilson est régulièrement invité, en tant que conférencier, à se prononcer sur des questions liées aux services financiers.

Formation :

B.C.L. / LL.B., Université McGill, 1988, B.A., Université McGill, 1984
Certificat en études hispaniques, Universidad Iberoamericana, 1983
Diplôme de langue et civilisation françaises, La Sorbonne, 1981

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Sous les feux de la rampe :

Ariane Champoux-Cadoche

Par Barbara McClintock, trad.a. Entrevue de M^{me} Ariane Champoux-Cadoche, directrice, Service de traduction juridique, Gowlings

Je suis heureuse de vous présenter **M^{me} Ariane Champoux-Cadoche**, membre de l'ACJT. M^{me} Champoux-Cadoche est associée du bureau de Gowlings à Montréal et directrice du service de traduction juridique pour tous les bureaux du cabinet au Canada. Elle agit en tant que chef national de ce service. Avant de se joindre à Gowlings, M^{me} Champoux-Cadoche a passé dix ans dans le domaine de la traduction juridique auprès d'un autre cabinet d'avocats.

Juriscribe :

Ariane, pourriez-vous nous décrire brièvement votre cheminement de carrière ? Qu'est-ce qui vous a amenée à la traduction juridique ?

A. C.-C. : Il y a déjà tellement longtemps! Je travaillais pour un très petit cabinet (deux personnes à ce moment-là – ce cabinet n'existe plus d'ailleurs depuis très longtemps) à titre d'étudiante en droit et comme on savait que je parlais couramment l'allemand, on m'a demandé de traduire une convention collective de l'allemand au français pour Lufthansa, et j'ai adoré cet exercice. Il faut préciser que les choses ont bien changé depuis car à cette époque, les débouchés pour les femmes en droit des sociétés étaient limités. Elles étaient confinées au droit de la famille, et je n'aimais pas particulièrement ce domaine. Par conséquent, lorsque j'ai fait cette expérience, j'ai repensé mon orientation et décidé d'aller étudier en linguistique anglaise en Angleterre, puis en traduction à l'université McGill. Et, dois-je l'ajouter, je n'ai jamais eu le moindre regret car j'adore ce que je fais!

Juriscribe :

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui envisage de devenir jurilinguiste ?

A. C.-C. : Approfondir le domaine du droit des valeurs mobilières surtout. Bien sûr, nous touchons à tous les domaines, les dispositions contractuelles, la publicité, la comptabilité, l'administration, les documents de litige, l'impôt, le droit du travail, l'immobilier, les assurances et les affaires autochtones, pour ne nommer que ceux-là, mais le gros de notre travail demeure dans le secteur des valeurs mobilières (pour le moment du moins!). Je conseille donc à toute personne intéressée par une telle carrière de lire les documents qui sont déposés sur SEDAR, site dont l'accès est gratuit.

Juriscribe :

À votre avis, quelles sont les qualités des meilleurs traducteurs ?

A. C.-C. : Une grande disponibilité au pied levé, car les heures sont parfois très longues, une facilité d'adaptation parce qu'il y a souvent des revirements de situation (délais d'exécution raccourcis jusqu'à l'impossibilité, changements d'envergure pendant le traitement d'un dossier) et surtout une très grande souplesse! Le traducteur ne doit pas s'offenser des corrections de son réviseur, même s'il est parfois convaincu de leur inutilité. Il doit plutôt le rencontrer et lui en demander les raisons. Il sera peut-être surpris d'une réponse à laquelle il

ACJT



CALT

www.acjt.ca



n'avait pas songé. Je ne crois pas qu'un réviseur répondrait simplement qu'il a changé un terme pour un autre par simple caprice.

Le traducteur doit de plus être animé d'un désir insatiable d'apprendre et aussi de la satisfaction, voire de l'émerveillement, de tomber sur quelque chose de nouveau. Celui ou celle qui perd cette faculté devrait changer de profession. Et enfin, peut-être la qualité la plus importante, le sens de l'humour. Un traducteur qui se prend trop au sérieux sera malheureux, se sentant éternellement incompris, et il indisposera son entourage entier. Celui qui sait rire à l'occasion, même (et surtout) de ses propres erreurs ira loin.

Juriscribe :

Dites-nous quels sont les défis à relever en traduction juridique de nos jours?

A. C.-C. : Les textes de départ mal rédigés, truffés d'ambiguïtés et alambiqués. Les situations où les personnes qui pourraient nous éclairer sont inaccessibles. Le traducteur doit donc trancher lui-même et assumer les conséquences de sa décision, ce qui ajoute à son stress.

L'évolution continue de la législation grandement facilitée par l'Internet. Je me souviens qu'au début de la consultation de la législation sur Internet, il y a déjà plusieurs années, je téléchargeais les fichiers sur mon ordinateur pour ne pas avoir à refaire constamment la recherche. Je me suis aperçue que ces fichiers statiques étaient bons pour environ deux ans. Ensuite, ce délai est devenu plus court, soit un an, puis six mois, et même deux mois. Depuis, je consulte en ligne chaque fois que je dois faire une recherche, par crainte que la réglementation ait été changée, ne serait-ce que de quelques mots.

Autre embûche, les notions extrêmement difficiles à bien rendre en français, les phrases longues comme des trains qui sont le fruit d'une liberté rédactionnelle anglaise dont nous ne disposons malheureusement pas en français et qui exigent de nous des acrobaties linguistiques incroyables pour éviter les zeugmes, anacoluthes, etc.

Juriscribe :

J'ai lu sur le site de Gowlings que vous êtes membre actif du comité organisateur du concert de charité annuel de l'Atelier Lyrique de l'Opéra de Montréal et que vous dirigez un comité de financement pour Les Grands Ballets Canadiens de Montréal. Pourquoi est-ce que le bénévolat est important pour vous?

A. C.-C. : Je ne suis malheureusement plus très active dans ces domaines, faute de temps. Je crois toutefois que le bénévolat est très important. Nous avons tous et toutes nos causes préférées; pour moi ce sont les arts, mais je participe également aux campagnes de financement de Centraide. Nous sommes choyés d'avoir eu la chance d'être au bon endroit au bon moment. Bien sûr, y rester prend du talent, mais tous n'ont pas eu la chance de faire des études universitaires et ensuite de pouvoir trouver un emploi rémunérateur dans le domaine de leurs études. C'est pourquoi je crois que nous avons un certain devoir de redonner à la collectivité.

Juriscribe :

En conclusion, quels sont les auteurs et les livres qui vous ont influencée?

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

A. C.-C. :

Pour la profession :

- *Deux langues, six idiomes*, Irène de Buisseret (quelle merveille!)
- *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, J.P. Vinay et J. Darbelnet (percutant par moments)
- à l'époque où ils étaient publiés en version papier, toute la série des « BT » du Bureau de la traduction (ils ont depuis été remplacés par la banque de terminologie *Termium*)

Sur le plan personnel :

- en français, tous les livres d'Henri Troyat (quel auteur extraordinaire et surtout, quel français magnifique, un délice!)
- en anglais, tous les livres de James A. Michener (auteur de romans historiques, touffus et riches en détails sur l'époque et les lieux traités)

Merci beaucoup!

Perfectionnement

Magistrad : <http://www.magistrad.com/calendrier.php>

OTTIAQ : <http://ottiaq.org/formatheque-et-formation-continue/ateliers-offerts/>

Formation en deux volets : **Vendredis 13 et 20 mars 2015, 8 h 30 à 16 h 30**

Volet 1 : L'ABC de la comptabilité (13 mars 2015)

Volet 2 : La comptabilité à l'aide du logiciel Sage 50 (Simple Comptable) (20 mars 2015)

Nouveautés et parutions

Par Claire Vallée, jurilinguiste, Cour suprême du Canada

Une seule page du journal *Le Devoir* paru le 15 juin dernier me permet de signaler (un peu tardivement, j'en conviens) la parution de trois ouvrages.

D'abord, une curiosité. ***Poésie du gérontif (vagabondages linguistiques d'un passionné de peuples et de mots)***, de Jean-Pierre Minaudier, Le Tripode, Paris, 2014, 160 pages. L'auteur collectionne les grammaires et les décortique. Il en possède 1163 dans 864 langues. Selon lui, malgré ses incohérences, « [t]oute grammaire a sa logique propre ». Les langues ont leur cohérence et orientent la pensée.

En deuxième lieu, ***La fin de l'État de droit? (Réflexions d'un juriste indigné)***, de Frédéric Bédard, XYZ éditeur, 2014, 128 pages. Un titre prometteur. *Le Devoir* n'en faisait pas de compte rendu, mais publiait un encart à son sujet. Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, l'auteur pose une question percutante et fait un constat qui a de quoi inquiéter. Il aborde des événements récents pour illustrer son propos.

Le même numéro signalait en outre la parution de ***Grammaire de la langue innue***, de Lynn Drapeau, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014,

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



644 pages. L'auteure tient l'innu pour l'une des langues autochtones les plus vivantes du Québec. On lui doit d'ailleurs le *Dictionnaire montagnais-français* publié en 1991 (les Innus étaient autrefois appelés Montagnais.) La langue innue ne connaît pas de substantifs féminins ou masculins et s'en remet plutôt aux genres animé et inanimé. Elle est aussi axée sur le verbe.

Toujours dans *Le Devoir*, mais à l'automne 2014, cinq articles de Louis Hamelin sont parus entre le 6 septembre et le 1^{er} novembre sous l'intitulé général « **Les traductions infidèles** ». On peut les lire sur le site web du quotidien (culture/livres). Moultes réflexions sur la traduction.

Voici quelques ouvrages intéressants dont j'ai par ailleurs relevé la parution.

D'abord, **Les intraduisibles en droit civil**, A. Popovici, L. Smith et R. Tremblay, Thémis, 2014.

Je ne sais pas si je suis la seule, mais il arrive souvent que le titre d'un livre me fasse espérer davantage que ce qui s'y trouve. C'est le cas de cet ouvrage, qui est en fait un recueil de textes disparates et pointus, dans une optique de droit comparé. Certains sont rédigés en français, d'autres en anglais. Le premier porte les droits ancestraux et le droit civil. Le deuxième sur la notion de faute pour les besoins de la version espagnole (!) du Code civil du Québec. Le troisième sur la façon de rendre en anglais la notion de « fondement » propre au droit civil. Le quatrième sur le testament comme instrument de *traduction* (des volontés du testateur) en droit québécois. Le cinquième sur la fiducie québécoise opposée à l'intraduisible *trust*. Le sixième sur la protection de l'honneur et des droits extrapatrimoniaux par le droit civil québécois. Les septième et huitième exposés renvoient au droit allemand (de tradition civiliste) sur les questions des droits de la personnalité et des *nuptial agreements*. Enfin, le neuvième s'intéresse aux *remedies* en droit civil. Les sujets sont très fouillés. J'ai parcouru l'ouvrage et glané ici et là des informations certes dignes d'intérêt. Je regrette toutefois qu'on publie rarement des synthèses de tels travaux qui permettent d'en tirer des enseignements utiles au quotidien. *But, that's me!*

Aussi paru, **Glossaire de droit anglais**, G. Gadbin, Dalloz, 2014.

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme auteur de l'article ou en faisant l'objet.

Par Barbara McClintock, trad.a.

Parution du premier numéro de la **Montesquieu Law Review**, une nouvelle revue consacrée au droit français, publiée en anglais par des professeurs de l'université de Bordeaux (France). Cette revue a pour objectif d'assurer la diffusion du droit français en anglais.

Les deux prochains numéros sont en préparation : l'un thématique consacré à la *privacy* (ci-joint appel à contributions) ; l'autre sera de nouveau un numéro d'actualité.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la MLR :

<http://montesquieulawreview.eu/> et sur le Forum Montesquieu : <http://forum-montesquieu.u-bordeaux.fr/>

Communiqué par Olivier Dubos, Professeur de droit public, Chaire Jean Monnet, Université de Bordeaux

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Gruber, M. Catherine, *I'm Sorry for What I've Done: The Language of Courtroom Apologies*, Oxford Studies in Language and Law, May 2014, 256 pp, ISBN: 9780199325665

Offers new insights into the way context shapes defendants' apologies
A unique corpus of 52 defendant allocutions (5,714 words) produced during sentencing hearings

Allocutions include some paralinguistic elements, such as wavering voice and crying-while-talking, which official transcripts exclude.

Shuy, Roger W., *The Language of Bribery Cases*, Oxford University Press, November 2013, 288 pp, ISBN: 9780199945139

Includes a history of bribery and a summary of current bribery statutes
Describes 13 actual bribery cases, six from the 1980s and seven from modern times

Leech, Geoffrey, *the Pragmatics of Politeness*, Oxford Studies in Sociolinguistics, July 2014, 368 pp., ISBN: 9780195341386

Presents a new general theoretical understanding of politeness
Offers an account of a wide range of politeness phenomena in English, illustrated by hundreds of examples of actual language use taken largely from authentic British and American sources

Takes a pragmatic approach that is based on the controversial notion that politeness is communicative altruism

Par Aline Manson

Bulletin Info-AILIA du mois de janvier : www.ailia.ca.

Lisez le numéro du **magazine Circuit** sur le site de l'OTTIAQ : www.ottiaq.org

CONGRÈS

Par Barbara McClintock, trad.a.

“[American Copy Editors Society](#)” (ACES), **March 26–28, Pittsburgh, PA**. If you can attend only one conference this year, this is the one. It's three full days of sessions and networking events. Several of your favorite *Copyediting* writers will be there, and *Visual Thesaurus*'s Ben Zimmer will give the keynote.”

“[Editors' Association of Canada](#)” (EAC), **June 12–15, Toronto, Canada**.

Canada's editing conference is officially going international. Keynotes will be given by Carol Fisher Saller of *The Chicago Manual of Style* and Katherine Barber of the *Canadian Oxford Dictionary*. Other speakers include Peter Sokolowski of Merriam-Webster and editor extraordinaire John McIntyre. You'll also get to meet some of *Copyediting*'s writers.”

Par Aline Manson

Congrès 2015 de l'OTTIAQ, vendredi 20 novembre 2015, au Palais des congrès de Montréal : **Les langagiers et la technologie : enjeux de la pratique professionnelle et protection du public**

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Journée Mondiale de la Traduction 2015 : Le nouveau visage de la traduction
et l'interprétation – *The Changing Face of Translation and Interpreting*

PROCHAINES RENCONTRES :

FORMATION : LA MONNAIE VIRTUELLE – 8 avril 2015

Pour en savoir davantage sur le thème de cette conférence et sur
le conférencier, visitez notre site à <http://acjt.ca/fr/activites/>

Au plaisir de vous y rencontrer !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prochaine date de tombée

29 mai 2015

Adresse d'envoi des articles :

aline_manson@yahoo.ca

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca